



# Résidence Arc-en-Ciel : 18 jours de grève Et une grande **VICTOIRE !!!**



Après 18 jours de grève tumultueuse et des négociations acharnées, les personnels de l'EHPAD MAPAD Arc en Ciel BEZONS ont enfin obtenu leur dû, et ont fait entendre raison à leur direction.

## Elles ont obtenu :

- L'amélioration réelle de la prise en charge des résidents.
- Le comblement de toutes les positions de travail représentant 2 personnels par service de 12 résidents.
- Formation « d'aides soignantes » des auxiliaires de vie.
- Remplacement systématique des personnels prévus au planning et en cas d'absences inopinées.
- Un véritable projet d'établissement concerté avec création d'un comité de pilotage avec des représentants du personnel des familles, de soignants et de la direction avec une réunion mensuelle.
- 1 salle de repos et de repas neuve et le remplacement du matériel défectueux.
- 1 prime anti-inflation de 100 euros net.
- 1 prime de remplacement de 100 euros brut avec rétroactivité depuis octobre 2023.
- régularisation des comptes pénibilité sur 4 ans dont une année avec une compensation de 2000 euros.
- Abondement des chèques cadeaux de fin d'année pris en charge par l'employeur.
- Rapatriement de la comptabilité en France avec régularisation de toutes les fiches de paie, des éléments de rémunération et des compteurs (rétroactif sur 4 ans).
- Remise à plat des compteurs temps de nuit avec rétroactivité sur 4 ans sur les bulletins de salaire.
- Remise à niveau des heures de nuit avec prise en compte de l'heure de continuité de l'heure de pause en continuité de service (avec une rétroactivité).



*Les personnels remercient chaleureusement tous les soutiens reçus au quotidien :  
Les familles et leurs représentants  
Les camarades de la CGT,  
Les élu-e-s politiques qui nous ont soutenu-e-s,  
Les Bezonnais, et toutes les autres personnes qui ont participés de manière directe et indirecte à ce mouvement.*

